



Fournisseur officiel de
CONCOURS
"UN DES
MEILLEURS OUVRIERS
DE FRANCE"

Les Moulins d'Antoine
6 Rue du Stade, 15300 Murat

Tél.: +33 (0)4 71 20 31 20

Fax: +33 (0)4 71 20 31 00

www.moulins-antoine.fr

FURNIL D ASSIER
MR BOUZOU JORIS
176 ROUTE DE CARDAILLAC
46100 CAMBURAT

Facturé à	Date facture	Numéro facture	Folio
416308	27/03/2023	2 303 000 562	1

FACTURE

Technico-commercial: BARDET Christophe

Produit	Désignation	Nbre Unité	Poids Unité	Quantité Facturée	Prix HT Brut		Prix HT Net	Montant HT	T V A
50400SAC25 52465	BI n° 2 300 002 054 du 24/03/2023 Commande N° 162 415 Preneur d'ordre OL: Marie-Paule MARONNE Livré chez FOURNIL D ASSIER			du 20/03/2023					
	VOLCAN SAC 25	8	25 Kg	0,2000T	756,00		756,00	151,20	2
	F. BLE GRUAU PREMIUM T45 SAC 25KG	16	25 Kg	0,4000T	1 076,00		1 076,00	430,40	2
	Totaux	24		0,6000T					
	ESCOMPTE 2%							-11,63	

à joindre à votre règlement		Montant net HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	
Les Moulins d Antoine		569,97	2 5,50	31,35	601,32	
FACTURE 2 303 000 562						FACTURE
Client: 416308 Facturé le 27/03/2023						Net à payer
Net à payer 601,32 €		569,97		31,35	601,32	601,32 €
Mode de règlement : (C) LCR 2 ESC						
Echéance: 06/04/2023						
Paielement par virement :						
IBAN : FR76 1680 6048 2171 0054 0408 038						
BIC : AGRIFRPP868						
Mode de calcul échéance: 10 JOURS						
Rib: 10057 19323 00020221003 49						
Echéance(s)						
06/04/2023 601,32 €						

Les Moulins d'Antoine, S.A.S. au Capital de 1 500 000 euros - R.C. Aurillac B 536780059 - APE 1061A - n° SIRET : FR 24 536780059. L'acceptation de nos offres et toute commande implique ipso facto l'adhésion pure et simple, et sans réserve, de l'acheteur aux conditions générales de vente ci-dessous énoncées. La société Les Moulins d'Antoine se réserve la propriété des marchandises livrées, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et en intérêts. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur. Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral des prix, mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire des assurances, un contrat d'assurance garantissant les pertes, vol ou destruction des marchandises designées. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même vendues franco. En cas de retard de paiement nous pourrions suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement dues même si elles ont donné lieu à des traites. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement vous sera facturée en cas de dépassement des délais de paiement selon les dispositions légales. De plus à titre de clause pénale et conformément à l'article L.441-3 et 6 du Code de Commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Les taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de trois fois le taux d'intérêt légal et calculé sur le montant HT figurant sur la facture. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur. Il ne sera accordé aucun escompte pour paiement anticipé.